



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de l'ajournement de la séance ordinaire du Conseil municipal du 2 août 2010, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, lundi le 16 août 2010, à 19h30.

Sont présents et forment le quorum requis, Mme la conseillère Diane Gargantini et MM. les conseillers Normand Girouard, Normand Gravel et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse.

MM. Denis Lacasse et Yves Sigouin, conseillers, sont absents.

Mme Claire Coulombe, greffière, est également présente.

Mme Nicole Bouffard, trésorière, et MM. Michel Robidoux, directeur des travaux publics, Sylvain Valiquette, directeur des loisirs et de la culture, et Jean-Louis Boileau, directeur du Service d'urbanisme, sont également présents.

300/16-08-10

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse de la Ville de Rivière-Rouge et présidente de l'assemblée, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance.

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De reprendre la séance du 2 août 2010, ajournée au 16 août 2010. Il est 19h30.

ADOPTÉE

301/16-08-10

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière en ajoutant l'item suivant :

B.1 Règlement numéro 165 : Approbation des comptes soumis

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du Conseil présents.

Que le nouvel ordre du jour adopté modifie le contenu de la résolution numéro 295/02-08-10 adoptée le 2 août 2010.

A Ouverture

1. Réouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour

Période de questions du public

B Gestion financière

1. *Règlement numéro 165 : Approbation des comptes soumis*

C Gestion administrative

1. Remplacement pour un congé de maternité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

D Contrats et appels d'offres

1. Appel d'offres numéro 2010-10 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Pavage, éclairage et drainage du stationnement : Octroi de contrat
2. Appel d'offres numéro 2010-12 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Remplacement du système de réfrigération de l'aréna et récupération d'énergie : Avis de soumission
3. Appel d'offres numéro 2010-13 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Agrandissement et rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation : Avis de soumission
4. Appel d'offres numéro 2010-14 : Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge : Installation d'un ascenseur : Avis de soumission
5. Système de climatisation de l'Hôtel de Ville

E Avis de motion

F Adoption des règlements

G Sécurité publique

H Transport routier

1. Annulation du mandat à Me Martin Bélanger pour une mise en demeure
2. Ajout de sites de boîtes postales communautaires

I Hygiène du milieu

J Urbanisme et mise en valeur du territoire

K Loisirs et culture

1. Location du restaurant et du bar au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge

L Divers

1. Vente d'un terrain appartenant à la Ville (rang des Cyr)
2. Vente de parties de lots appartenant à la Ville (rue des Érables)
3. Soirée reconnaissance : Mario Thibault

Période de questions du public

M Levée ou ajournement de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

GESTION FINANCIÈRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 165 : APPROBATION DES COMPTES SOUMIS

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de factures relatives au règlement d'emprunt numéro 165 au montant total de 37 895,53 \$ (coût net de 36 216,88 \$), le tout conformément au rapport préparé par la trésorière en date du 6 août 2010.

ADOPTÉE

302/16-08-10



No de résolution
ou annotation

303/16-08-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

GESTION ADMINISTRATIVE

REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ

CONSIDÉRANT que la technicienne comptable de la Ville doit quitter pour un congé de maternité;

CONSIDÉRANT que ce poste a été affiché conformément aux dispositions de la convention collective de travail en vigueur et qu'une seule personne a présenté sa candidature et qu'elle possède les pré-requis pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Mme Anny Cloutier à titre de Technicienne comptable pour un remplacement de congé de maternité à partir du 1^{er} octobre 2010.

ADOPTÉE

CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

304/16-08-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-10 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : PAVAGE, ÉCLAIRAGE ET DRAINAGE DU STATIONNEMENT : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT que, pour faire suite à l'appel d'offres public numéro 2010-10 relatif à des travaux de pavage, éclairage et drainage du stationnement au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, le résultat des soumissions ouvertes le 13 août 2010 à 14h05 est le suivant :

Soumissionnaire Date et heure de réception de la soumission	Total de la soumission incluant les taxes
Asphalte Desjardins inc. Le 13 août 2010 à 11h32	227 246,19 \$
Asphalte, Béton, Carrières Rive-Nord inc. Le 13 août 2010 à 12h59	201 213,23 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc. Le 13 août 2010 à 13h30	200 443,92 \$
Gaétan Lacelle Excavation inc. Le 13 août 2010 à 13h52	251 699,96 \$

CONSIDÉRANT la vérification des quatre (4) soumissions reçues effectuée par l'ingénieur responsable des travaux, M. Alexandre Hudon de la firme GENIVAR, et sa recommandation en date du 16 août 2010 quant à l'octroi du contrat à « Les Entreprises Guy Desjardins inc. »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

Que le Conseil municipal adjuge le contrat pour la réalisation des travaux de pavage, éclairage et drainage du stationnement au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge à « Les Entreprises Guy Desjardins inc. », étant le plus bas soumissionnaire conforme, le tout conformément à sa soumission datée du 13 août 2010 au coût de 200 443,92 \$ taxes incluses.

Que les travaux de pavage, éclairage et drainage du stationnement au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge soient effectués conformément à toutes les exigences décrites à l'appel d'offres numéro 2010-10 de la Ville et portant l'identification « Travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, pavage, éclairage et drainage du stationnement ».

Que la présente résolution tienne lieu de contrat entre les parties.

Que le directeur des travaux publics soit autorisé à signer, si requis, tout document relatif à ces travaux pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les dépenses liées au présent contrat soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 165 du 19 avril 2010.

ADOPTÉE

305/16-08-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-12 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : REMPLACEMENT DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DE L'ARÉNA ET À LA RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE : AVIS DE SOUMISSION

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini, appuyée par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la greffière à lancer l'appel d'offres numéro 2010-12 relatif à des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, soit au remplacement du système de réfrigération de l'aréna et récupération d'énergie.

D'approuver l'avis de soumission daté du 16 août 2010 relatif au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-12.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge consistant au remplacement du système de réfrigération de l'aréna, à la récupération d'énergie pour le chauffage et l'eau de consommation et à l'augmentation de l'efficacité énergétique, le tout comprenant principalement les travaux suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Remplacement du système de réfrigération de l'aréna;
- Travaux en mécanique-électrique pour la récupération d'énergie.

Ces travaux sont visés par un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Rivière-Rouge et font l'objet d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1^{er} septembre 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 50,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2010-12 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules fournies à cet effet soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-12 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 29 septembre 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 29 septembre 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et, au journal Constructo, si requis.

ADOPTÉE

306/16-08-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-13 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATIONS TOUCHANT L'ENVELOPPE ET LA RAMPE D'ÉVACUATION : AVIS DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la greffière à lancer l'appel d'offres numéro 2010-13 relatif à des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, soit à l'agrandissement et aux rénovations touchant l'enveloppe et la rampe d'évacuation.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

D'approuver l'avis de soumission daté du 16 août 2010 relatif au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-13.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge consistant à la construction d'un agrandissement pour une nouvelle salle mécanique, à des rénovations au niveau de l'enveloppe pour régler un problème d'infiltration et à la modification de la rampe d'évacuation pour permettre le passage d'une civière, le tout comprenant principalement les travaux suivants, sans toutefois s'y limiter :

- La correction de l'infiltration d'eau dans les murs Nord et Sud;
- La construction d'un agrandissement pour une nouvelle salle de mécanique;
- Le changement du parement extérieur couvert de moisissure des murs nord et sud;
- La réisolation du toit de la partie avant pour éliminer les barrages de glace au toit;
- La modification de la rampe d'évacuation pour permettre le passage d'une civière.

Ces travaux sont visés par un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Rivière-Rouge et font l'objet d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1^{er} septembre 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 100,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2010-13 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules fournies à cet effet soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-13 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 29 septembre 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 29 septembre 2010 à 14h05 au bureau de la Ville :

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et, au journal Constructo, si requis.

ADOPTÉE

307/16-08-10

APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-14 : TRAVAUX DE RÉNOVATION AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE : INSTALLATION D'UN ASCENSEUR : AVIS DE SOUMISSION

Il est proposé par le conseiller André Tremblay, appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise la greffière à lancer l'appel d'offres numéro 2010-14 relatif à des travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge, soit à l'installation d'un ascenseur.

D'approuver l'avis de soumission daté du 16 août 2010 relatif au dossier en titre faisant partie de l'appel d'offres numéro 2010-14.

Que la Ville de Rivière-Rouge demande des soumissions scellées pour la réalisation de travaux de rénovation au Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge consistant à l'installation d'un ascenseur dans le bâtiment existant, le tout comprenant principalement les travaux suivants, sans toutefois s'y limiter :

- Démolition partielle de cloisons existantes, dalle et plancher;
- Construction d'un puits d'ascenseur;
- Installation et raccord du nouvel ascenseur ainsi que de toutes les composantes requises au bon fonctionnement de celui-ci;
- Ragréage des surfaces apparentes, appareillées à l'existant.

Ces travaux sont visés par un protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Rivière-Rouge et font l'objet d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Que les documents nécessaires à la préparation des soumissions puissent être obtenus à compter du 1^{er} septembre 2010 au bureau de la Ville, moyennant un dépôt non remboursable de 100,00 \$ taxes incluses et que le paiement soit effectué en argent comptant ou chèque émis à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge.

Que les soumissions comprennent toutes les caractéristiques décrites au présent document d'appel d'offres numéro 2010-14 de la Ville.

Que les soumissions soient accompagnées d'une garantie de soumission sous forme d'un chèque certifié représentant au moins dix pour cent (10%) du montant total de la soumission incluant les taxes à l'ordre de la Ville de Rivière-Rouge ou d'un



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

cautionnement de soumission émis par une institution financière ou une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF), établi au même montant et valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions. Que les soumissions soient également accompagnées d'une lettre d'intention de la part d'une institution financière ou d'une compagnie d'assurances dûment inscrite auprès de l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) attestant qu'elle s'engage à fournir un cautionnement d'exécution des travaux et un cautionnement pour gages, matériaux et services au montant de cinquante pour cent (50%) de la soumission chacun.

Que les soumissions soient valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions et que seules les soumissions présentées sur les formules fournies à cet effet soient acceptées.

Que les entrepreneurs soumissionnaires soient responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leurs soumissions.

Que seuls soient autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs en construction, au sens de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction (L.R.Q. chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires au Québec ou dans une province ou un territoire visé par un accord de libéralisation des marchés applicable aux municipalités.

Que les soumissions (l'original et une copie) dûment complétées et signées soient reçues au bureau de la Ville dans des enveloppes scellées portant l'inscription « SOUMISSION SUR APPEL D'OFFRES NUMÉRO 2010-14 » jusqu'à 14h00, heure du Québec, le 29 septembre 2010 à l'adresse de la Ville, pour être ouvertes publiquement par la greffière de la Ville, ou son substitut, le 29 septembre 2010 à 14h05 au bureau de la Ville.

Que la Ville de Rivière-Rouge ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

Que l'avis de soumission de l'appel d'offres soit publié dans le journal L'Information du Nord ainsi que sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et, au journal Constructo, si requis.

ADOPTÉE

308/16-08-10

SYSTÈME DE CLIMATISATION DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'acquisition et l'installation d'un Système Monobloc pour climatisation à l'étage de l'Hôtel de Ville chez « Réfrigération Mont-Laurier (9158-3351 Québec inc.) au coût de 9 500,00 \$, plus les taxes, plus la main d'œuvre et la location d'une grue pour l'installation.

Que la présente dépense (incluant l'acquisition, l'installation, la main d'œuvre et la location d'une grue) soit prise à même le surplus accumulé de la Ville dans le cadre de ses compétences de proximité.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

TRANSPORT ROUTIER

309/16-08-10

ANNULATION DU MANDAT À ME MARTIN BÉLANGER POUR UNE MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 261/05-07-10 par laquelle elle accordait un mandat à Me Martin Bélanger pour une mise en demeure à GMC Canada relativement à un différend entre les parties pour le suivi de la garantie d'un camion GMC 2006 propriété de la Ville;

CONSIDÉRANT que cette mise en demeure n'est plus appropriée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'annuler le mandat accordé à Me Martin Bélanger pour une mise en demeure à GMC Canada relativement à un différend entre les parties pour le suivi de la garantie d'un camion GMC 2006 propriété de la Ville.

ADOPTÉE

310/16-08-10

AJOUT DE SITES DE BOÎTES POSTALES COMMUNAUTAIRES

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'installation de 5 nouveaux sites de boîtes postales communautaires (4 dans le secteur Sainte-Véronique et 1 dans le secteur Marchand), conformément à la demande faite sur des formulaires de localisation des emplacements de boîtes postales communautaires transmis à la Ville par Postes Canada, par courriel, en date du 14 juillet 2010.

ADOPTÉE

LOISIRS ET CULTURE

311/16-08-10

LOCATION DU RESTAURANT ET DU BAR AU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE LA VALLÉE DE LA ROUGE

Il est proposé par la conseillère Diane Gargantini,
appuyée par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le renouvellement du contrat de location du restaurant et du bar du Centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge situé au 1550, chemin du Rapide, entre la Ville de Rivière-Rouge et 9054-3166 Québec inc., opérant également sous le nom de Berso inc., pour la période du 1^{er} septembre 2010 au 31 août 2011 au montant annuel de 5 916,00 \$ plus les taxes, soit 493,00 \$ par mois plus les taxes.

ADOPTÉE

312/16-08-10

VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE (RANG DES CYR)

CONSIDÉRANT que la propriétaire de deux parties du lot 94 dans le rang B, canton de Turgeon, a besoin, pour constituer un terrain susceptible de recevoir une construction résidentielle, d'une partie du même lot 94 appartenant à la Ville;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

CONSIDÉRANT que cette partie de lot n'est pas utile à la Ville ainsi qu'à aucun autre propriétaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller André Tremblay et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente d'une partie du lot 94 du rang B appartenant à la Ville à Mme Rosina Luca pour la somme de 1 300,00 \$, plus les taxes, si applicables, les frais d'arpenteur et de notaire étant à la charge de l'acheteur.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Alain Deslauriers, à signer tout document relatif à cette vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

313/16-08-10

VENTE DE PARTIES DE LOTS APPARTENANT À LA VILLE (RUE DES ÉRABLES)

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 270 dans le cadastre du Village de L'Annonciation, a besoin, pour mener à terme un projet de construction domiciliaire, de parties de lots appartenant à la Ville;

CONSIDÉRANT que ces parties de lots ne sont pas utiles pour la Ville et ne pourraient être octroyées à un autre contribuable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Normand Girouard,
appuyé par le conseiller Normand Gravel et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la vente d'une partie des lots 3-9 et 12-6 d'une superficie approximative de 73,16 mètres carrés (devant être précisée avec la production d'une description technique par un arpenteur géomètre) à M. Éric Delage au coût de 1 500,00 \$, plus les taxes, si applicables, les frais d'arpenteur et de notaire étant à la charge de l'acheteur.

D'autoriser la mairesse, Mme Déborah Bélanger, et le directeur général, M. Alain Deslauriers, à signer tout document relatif à cette vente pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

314/16-08-10

SOIRÉE RECONNAISSANCE : MARIO THIBAUT

Il est proposé par le conseiller André Tremblay,
appuyé par la conseillère Diane Gargantini et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'achat de 4 billets supplémentaires pour la soirée reconnaissance ayant eu lieu le 6 août dernier, dédiée à M. Mario Thibault, curé de la Paroisse au cours des dernières années, au coût de 30,00 \$ chacun.

ADOPTÉE

Période de questions du public

Mme Déborah Bélanger, mairesse, invite le seul citoyen présent à poser des questions.



No de résolution
ou annotation

315/16-08-10

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2010 AJOURNÉE AU 16 AOÛT 2010

Les membres du Conseil répondent aux questions adressées par ce citoyen.

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Normand Girouard et résolu à l'unanimité :

De lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19h46.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

Mme la mairesse donne son assentiment et appose sa signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE

Déborah Bélanger

Claire Coulombe